

**LISTE .D.  
PRODUITS EXPORTES SOUMIS AU CONTROLE TECHNIQUE**

N°.CH	DESIGNATION	NGP
EX.CH. 3.	Poissons et crustacés, Mollusques et autre invertébrés aquatiques	du 03.01.10.000 au 03 03.80 900 du 03.04.10 100 au 03 04 209 90 du 03 05.100.00 au 03.07.990 90
EX.CH 5.	Eponges naturels d'origine animale	du 05 09 001 00 au 05.09.009 00
EX.CH 7.	Légumes, plantes, racines, et tubercules alimentaire	du 07 01 100 00 au 07.10.90000
EX.CH.8.	Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons	du 08.01 100 10 au 08.10 900 90
EX.CH. 9.	Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de cumin, de carvi ou de genièvre.	du 09.09.100.10 au 09 09.500.60
EX.CH 10.	Céréales	du 1001.10 010 au 1008.90 090
EX.CH .11.	Produits de la minoterie; Malt; amidons et féculés; inuline; gluten et forment	du 11.01.00000 au 11 02 90090 du 11 05 10010 au 11 06 30090 du 11.08 10010 au 11.08 20000

EX.CH .12.	Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers plantes; industrielles ou médicinales; pailles et fourages	du 12 04.000.10 au 12.04.00090 du 12.08.100 10 au 12 08 900.90 du 12 09.110 00 au 12 09.290.90 du 12 12 100 10 au 12 12 100 30
EX.CH .15.	Huiles d'olives et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.	du 15.09.100.10 au 15.09.900.90.
EX.CH .16.	Préparations et conserves de poissons etc...; crustatés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés.	du 16 04 110.00 au 16 05 900 00
EX.CH.19.	Préparations à base de céréales etc...	19.01 901.00 du 19.02 110 00 au 19 02 400.00 du 19 05.300 30 au 19.05 400.90
CH.20.	Préparations de légumes, de fruits ou d'autre parties de plantes	du 20 01100 00 au 20 09.900.00
EX. CH. 22.	Vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool; moûts de raisin autres que ceux du N° 20 09	du 22.04.10100 au 22 04.30000
EX.CH.23	Sons, remoulages et autres résidus,	du 23.02.100.10 au 230250020
EX.CH.25	Sel	du 25.01.001 00 au 25 01 009 50

EX.CH.6	Plante et Fleur	
Divers	article de l'artisanat produit agricole transformé ou non obtenus selon le mode de production biologique	